



Mercedes-Benz

DaimlerChrysler France

Parc de Rocquencourt

ROCQUENCOURT (Yvelines)

CH013

P-2447.06.00

Ref Mercedes : Actros G3332 KN - G3336 KN - G3341 KN - G3344 KN - G3346 KN - G3348 KN

ANNULE ET REMPLACE EDITION PRECEDENTE

NOTICE DESCRIPTIVE DES VEHICULES AUTOMOBILES DE MARQUE MERCEDES

0 - GENERALITES

0.1 - Constructeur : DAIMLERCHRYSLER A.G. - Stuttgart (R.F.A.)

0.1.1 - Représentant accrédité en France :

DAIMLERCHRYSLER FRANCE
Parc de Rocquencourt,
ROCQUENCOURT (Yvelines).

0.3 - Marque : MERCEDES-BENZ

0.4 - Désignation commerciale : Actros

0.5 - Catégorie internationale : N3G

0.6 - Genre : châssis-cabine pour CAM-VASP.

0.7 - Type : G33 Variantes : 32KN, 36KN
41KN, 44KN
46KN, 48KN

Versions : 33c - 36c - 39c - 42c - 45c - 48c - 51c - 54c
33m - 36m - 39m - 42m - 45m - 48m - 51m - 54m
33e - 36e - 39e - 42e - 45e - 48e - 51e - 54e

0.7.1 Décodage des T.V.V

Véhicule Actros	G33	Version "chantier"	K
Euro IV et V, 3 essieux	32-36-41-44-46-48	Empattements	33-36-39-42-45-48-51-54
Variantes moteur	N	Cabine	▪ Courte (c) ▪ moyenne (m) ▪ espace (e)
PTAC à 26 tonnes			

0.8 - Puissance administrative : 32 CV

1 - CONSTITUTION GENERALE

1.1 - Nombre d'essieux et de roues : 3 essieux

2 roues simples sur essieu 1

2 roues jumelées sur essieux 2 et 3

1.1.1 - Emplacement des roues motrices : sur essieux 2 et 3 - Système de régulation antipatinage : un voyant orange au tableau de bord signale au conducteur l'entrée en fonction du système

1.1.2 - Emplacement des roues directrices : sur essieu 1

1.2 - Dimensions des pneumatiques

Maxi essieu 1	7100 kg	Indice mini de charge	(152/ -)	Maxi essieu 1	8000 kg	Indice mini de charge	(156/ -)	Maxi essieu 2 et 3	10500 kg	Indice mini de charge	(- / 142)
Série : 13 R 22,5 - Sur demande : 385/65 R 22,5 ou 385/55 R 22,5 ou 315/80 R 22,5 ou 295/80 R 22,5 ou 315/70 R 22,5 ou 12 R 22,5				Série : 13 R 22,5 - Sur demande : 385/65 R 22,5 ou 385/55 R 22,5 ou 315/80 R 22,5				Série : 13 R 22,5 - Sur demande : 295/80 R 22,5 ou 315/80 R 22,5 ou 315/70 R 22,5 ou 12 R 22,5			
Maxi essieu 1	7500 kg	Indice mini de charge	(154/ -)	Maxi essieu 1	9000 kg	Indice mini de charge	(160/ -)	Indice mini de vitesse essieux 1, 2 et 3 : G.			
Série : 13 R 22,5 - Sur demande : 385/65 R 22,5 ou 385/55 R 22,5 ou 315/80 R 22,5 ou 315/70 R 22,5				Série : 385/65 R 22,5 - Sur demande : 385/55 R 22,5							

NOTA : - Possibilité de montes de pneumatiques différentes entre les essieux 1 et 2 + 3. - Un changement de dimension des pneumatiques entraîne obligatoirement un reparamétrage de l'électronique de freinage.

1.3 - Constitution du châssis : longerons et entretoises emboutis assemblés par rivets, Longerons profilés U de section: 289 x 70 x 9,5

1.4 - Emplacement et disposition du moteur : à l'avant, longitudinal

1.5 - Emplacement de la cabine de conduite : à hauteur du moteur

2 - POIDS ET DIMENSIONS (kg et m)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière.

2.1 - Masse en charge maxi admissible en service dans l'état (PTAC) : (voir NOTA)

2.2 - Masse en charge maxi de l'ensemble admissible en service dans l'état (PTR) : (voir NOTA)

2.2.1 - Sans système de freinage de remorque

2.2.1.1 - avec remorque sans frein :

2.2.1.1.1 - Masse en charge maxi admissible de la remorque sans frein dans la limite de celui indiqué au point 2.2.1.1.

2.2.1.2 - avec remorque équipée de freins à inertie :

2.2.1.2.1 - Masse en charge maxi admissible de la remorque avec frein dans la limite de celui indiqué au point 2.2.1.2.

2.2.2 - Avec système de freinage de remorque :

2.3 - Masse en charge maxi admissible lorsque le véhicule circule sous couvert de l'autorisation spéciale délivrée en application de l'article R.433-1 du Code de la Route.

2.3.1 - Masse en charge maxi admissible en service dans l'état (PTAC) :

2.3.2 - Masse en charge maxi de l'ensemble admissible en service dans l'état (PTR) :

2.3.2.1 - Avec frein à disques sur essieux 1, 2 et 3 :

2.3.2.2 - Avec frein à disques sur essieu 1 et tambours sur essieux 2 et 3 :

2.3.2.3 - Avec frein à tambours sur essieux 1, 2 et 3 :

2.4 - Masse en charge techniquement admissible :

2.5 - Charges maximales admissibles

2.5.1 - Sur l'essieu 1

2.5.2 - Sur l'essieu 2

2.5.3 - Sur l'essieu 3

(*) : Lorsque le véhicule est équipé d'une carrosserie pte-cont. et circule avec une remorque attelée, de genre REM ou RETC carrosserie PTE-CONT.

2.6 - Voie essieu avant :

2.7 - Voie essieux arrière :

2.8 - Empattement : - mesuré entre les essieux 1 et 2

2.8.1 - Empattement du tandem : - mesuré à partir de l'essieu 2

2.8.2 - Axe théorique du tandem : - mesuré à partir de l'essieu 2

VEHICULES LIVRES EN CHASSIS-CABINE :

2.9 - Poids à vide du véhicule en ordre de marche :

2.9.0 - Total :

2.9.1 - Sur l'essieu 1 :

2.9.2 - Sur l'essieu 2 :

2.9.3 - Sur l'essieu 3 :

2.10 - Porte-à-faux avant :

2.11 - Porte-à-faux arrière : (sans barre anti-encastrement)

2.11.1 - Avec Porte-à-faux court

2.11.2 - Avec Porte-à-faux long

2.12 - Longueur hors tout : (sans barre anti-encastrement)

2.12.1 - Longueur hors tout avec porte-à-faux court

2.12.2 - Longueur hors tout avec porte-à-faux long

2.13 - Largeur hors tout :

VALEURS LIMITES A RESPECTER APRES CARROSSAGE DU VEHICULE

2.9 - Poids à vide du véhicule en ordre de marche

2.9.0 - Total :

2.9.1 - Sur l'essieu 1 : - mini imposé par le freinage

2.9.2 - Sur l'essieu 2 : - mini imposé par le freinage

2.9.3 - Sur l'essieu 3 : - mini imposé par le freinage

2.10 - Porte-à-faux avant :

2.11 - Porte-à-faux arrière (techniquement admissible) :

2.11.1 - Mini sans ferrure ni accessoires :

2.11.2 - Maxi sans ferrure ni accessoires :

2.11.3 - Maxi avec ferrures et accessoires :

2.12 - Longueur hors tout :

2.13 - Largeur hors tout :

2.14 - Intervalle autorisé pour la projection verticale, sur le plan horizontal sur lequel reposent les roues du véhicule du centre de gravité de la charge

2.14.1 - Distance mini :

2.14.1.1 - Avec charge essieux 2 & 3 = 21000 kg :

2.14.2 - Distance Maxi :

2.14.2.1 - Avec charge essieu 1 = 7100 kg :

2.14.2.2 - Avec charge essieu 1 = 7500 kg :

2.14.2.3 - Avec charge essieu 1 = 8000 ou 9000 kg (3) :

2.15 - Distance minimum entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu avant :

26000	26000	26000	26000
-	-	-	-
26750			
750			
29500			
3500			
	36000	40000	44000 (*)
28000	28000	28000	28000
-	-	65000	65000
-	-	86000	86000
-	-	86000	86000
28000	28000	28000	28000
-de série-	7100		
-sur demande-	7500		
-sur demande-	8000		
-sur demande-	9000		
	10500		
	10500		

Versions : 33c 33m 33e 36c 36m 36e 39c 39m 39e 42c 42m 42e 45c 45m 45e 48c 48m 48e 51c 51m 51e 54c 54m 54e

-Ces poids peuvent varier en fonction des options d'équipement-

-mesuré à partir de l'axe théorique du tandem-

-mesuré à partir de l'axe théorique du tandem-

-Cet intervalle est repéré par ses distances extrêmes mesurées à partir de la projection verticale de l'axe théorique du tandem sur le plan de projection défini ci-contre-